



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 17/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012/46

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

Groupe scolaire Beck-Buisson. Avenants aux marchés de travaux. Tranche Conditionnelle 2. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-20080264 du 19 mai 2008 et n° D-20080581 du 27 octobre 2008, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux concernant la restructuration du groupe scolaire Beck Buisson, pour un montant de 8 538 622,43 € TTC suite à la notification de trois marchés de travaux pour remplacer les entreprises des lots 1, 9 et 11 défallantes. Le montant des travaux hors avenant s'élève actuellement à 8 497 962,19 € TTC dont 2 671 783,66 € TTC pour la tranche ferme, de 4 198 350,72 € TTC pour la tranche conditionnelle n°1 et de 1 627 827,81 € pour la tranche conditionnelle n°2.

En cours de chantier, par délibération n° D-20090356 du 22 juin 2009, certains ajustements et modifications ont dû être réalisés portant le coût des travaux de la tranche ferme à 2 725 908,62 € TTC.

Par délibération D-20100229 du 26 avril 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés, en cours de chantier, portant le montant des travaux de la tranche conditionnelle n° 1 à 4 328 364,32 € TTC.

Du fait de la mise en liquidation judiciaire des deux entreprises VEALIS et FONDATECH, une prolongation des délais et des avenants aux marchés ont été validés par délibération n° D-20100604 du 25 octobre 2010 portant l'ensemble de ces modifications de la tranche conditionnelle n°1 à 4 365 531,73 € TTC.

Enfin, par délibération D-20110768 du 19 décembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés portant le coût des travaux de la tranche conditionnelle 2 à 1 663 345,58 € TTC et prolongeant la durée de la mission OPC.

Aujourd'hui, la Société EGM, titulaire du Lot – Serrurerie pour un montant de 44 355,70 € TTC, vient de confirmer qu'elle n'était plus en mesure d'assurer la poursuite du chantier.

Aussi, le calendrier initial des travaux ne pourra pas être respecté.

Cependant, afin de minimiser le retard dans la réception des travaux de la tranche conditionnelle 2, prévue initialement en Janvier 2012, nous proposons que ces travaux soient réalisés par la Société BONS, titulaire du marché à bons de commande pour l'entretien des bâtiments communaux, afin d'assurer l'ouverture de l'école le 29 février 2012, date de la fin des congés de Février.

Lot n° 8 –Menuiseries bois extérieures-
Marché n° M080147 - Entreprise MCE PERCHALEC

Des adaptations de menuiseries sont également nécessaires notamment pour remplacer la porte en bois de l'entrée, côté associations qui ne pourra finalement être restaurée.

Cette prestation est en partie compensée par la révision de cette porte prévue initialement.

	Montant en € TTC
Montant marché initial TC 2	148 643,42
Montant du présent avenant	7 738,60
TOTAL	156.382,02

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux de la tranche conditionnelle 2 à la somme de **1 721 084,18 € TTC**

Enfin, la défaillance de la Société EGM engendre un retard de chantier. Nous proposons de prolonger les délais de travaux des entreprises de 7 semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 213 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE